DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - VOLET JEUNESSE - PROGRAMMATION 2019

Délibération : **10.2019.064**

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2019

Séance du : 8 octobre 2019

Compte-rendu affiché le 09 octobre 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2019

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Odette BONTOUX, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Maryse JOBERT-FIORE à Jean-Christian DARNE, Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER, Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Karine GUERIN à Christian ARNOUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Yves GAVAULT à Marylène MILLET, Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

François VURPAS, Serge BALTER

******

RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois, âgés de 6 à 17 ans, sur des périodes péri et extra scolaires, afin de contribuer à leur épanouissement, favoriser leur insertion sociale et faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

A ce titre, dans le cadre de ce dispositif et sur la durée du contrat, différentes actions sont contractualisées et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenant dans le domaine de la jeunesse.

En 2019, l'enveloppe totale du CEJ est de 270 752 € : 160 119€ de subvention maximale attendue de la CAF et 110 633 € financés par la Ville.

Le coût global des projets se décompose en actions portées par les associations pour 119 802 € (subventions versées par la Ville intégrant la part CAF) et en actions portées par la Ville à hauteur de 150 950 € (séjours vacances ainsi qu'une partie des postes de coordinateur jeunesse, coordinateur des rythmes périscolaires et animateur CME).

La programmation 2019, du Contrat Enfance Jeunesse, volet "jeunesse", se décline en 8 actions énumérées dans le tableau ci-après.

Projets Associatifs	**Porteurs du projet**	**À verser CEJ 2019**
ALSH Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	57 117,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	54 885,00 €
Opérations Sports Été 2019	Associations sportives	3 300,00 €
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
Total projets associatifs		**119 802,00 €**

Projets Municipaux	**Coût prévisionnel 2019**
ALSH Enfants MQC (projet J5)	70 000,00 €
Séjours de Vacances	12 000,00 €
Animation d'un CME	11 590,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	57 360,00 €
Total projets municipaux	**150 950,00 €**

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation Ville aux différentes associations participant aux Opérations Sport Eté 2019

- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, le versement de la subvention annuelle 2019 correspondant aux dépenses générées par l'ensemble des actions 2019 décrites ci-avant

- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville sur le compte 7478

- **VERSER** aux associations énoncées ci-avant le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2019

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.